

COMITE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET NAUTIQUE

oooooooooooooooooooooooooooo

Compte rendu de la Réunion du 20 octobre 2004 dans les locaux du « *Chasse Marée* »

oooooooooooooooooooooooooooo

Présents : Bernard Cadoret, Yannick Le Pavec, Yann Maufret, Michel Philippe, Jean Pierre Philippe.

Excusé : Marc Maussion.

Rapporteur : Jacques Blanken.

Objet : Cette réunion du CSTN de *Biche* a été convoquée à l'initiative de Yann Maufret pour :

- définir les modalités que l'association souhaite voir mises en oeuvre pour la restauration de *Biche* et notamment le niveau et les limites éventuelles d'authenticité souhaités.
- Rassembler au préalable le maximum de documents et d'iconographie concernant tant le neuveage que l'histoire du bateau.

En préambule de la réunion, JB informe le groupe de sa conversation avec Marc qui lui a relaté son rendez vous au Ministère de la Culture, en compagnie de William Vogel, Gérard d'Aboville, Alain Decaux, Marc Pabois. Rencontre avec Madame Marie-France Calas, *Directrice des Musées de France* et Monsieur Notari.

Résultat : Le Ministère a demandé aux Musées de France d'engager une procédure de déclassement de *Biche*. En conséquence, le rachat de *Biche* par L'Association serait envisageable et les documents existants (Notamment un relevé d'échantillonnage effectué par William Duvillard) pourraient nous être remis à cette occasion. Il convient pour le moment d'attendre.

1 - Plans et Documents.

La question du relevé informatique réalisé par le Musée du Bateau se pose, à la fois sur le plan de sa réelle utilité pour la restauration de *Biche* et sur celui de sa transmission. Comment se présente-t-il ? Sous quelle forme : Disquette ? CD ? Y a-t-il un logiciel spécifique pour accueillir les données, peut-il être coté ? etc.... Il faudrait essayer d'en savoir plus.

YM estime cependant nécessaire de disposer et à défaut, de reconstituer les plans de formes et d'aménagements du bateau, préalable indispensable à tout travail de chantier.

JP Ph. Précise qu'à sa connaissance, lors de la livraison (par mer) du bateau en 1990 aucun document n'a été remis au musée.

Débat : Y a-t-il seulement un plan quelque part ? Au chantier Chauffeteau le constructeur ? Dans la famille d'Ange Stéphan (*Biche*) ? On pourrait poser une « Question » sur ce sujet dans le courrier du *Chasse Marée* et aussi faire un appel sur le site Internet de l'association des Amis de *Biche*.

restauration comme (éventuellement) la hauteur des pavois, l'adjonction de filières amovibles, l'isolation de la cale à poisson, son possible aménagement pour l'installation de cadres et couchettes amovibles, la motorisation éventuelle et dans ce cas un type de motorisation moderne adapté à un voilier (transmission hydraulique, 2 hélices « bec de canard » décalées de part de d'autre de l'étambot), l'annexe (qui pourrait être construite aux Ateliers de l'Enfer) etc.

BC selon ces choix, nous pourrions obtenir l'appui et /ou associer à notre projet les écoles de pêche, voire même, pourquoi pas, l'IFREMER via Monsieur P. Arzel que Bernard connaît bien.

Au préalable, il apparaît comme essentiel que soit rédigée à court terme une charte d'authenticité décrivant l'esprit, les méthodes, les matériaux et les façons qui présideront à la restauration. Cette charte serait accompagnée, par la suite, d'un cahier des charges précis et détaillé.

YM matériaux et façons seront très exactement analysés et définis lors du démontage.

MP la FRCM pourrait accueillir un chercheur stagiaire. Voilà un beau sujet de maîtrise pour un étudiant. Il faudrait voir du côté de J.M. Le Boulanger. (*Université de Bretagne Sud*)

En conclusion de cette réunion où viennent d'être jetées les bases du travail du comité, à savoir, l'étude, la documentation, la définition des différents aspects de la reconstruction de *Biche*, jusqu'à et y compris sa mise à la mer, les participants considèrent qu'il ne doit subsister aucune divergence de fond, ni sur l'objectif, ni sur la méthode, ni sur les moyens mis en œuvre.

La règle étant l'authenticité, ils estiment en être responsables et garants vis-à-vis de l'association, et entendent par conséquent affirmer la prévalence absolue de l'avis du comité sur tout autre avis quelle qu'en soit l'origine. Ils demandent donc que ce point soit entériné en Assemblée Générale.